

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 13 Avril 1897

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince a quitté Monaco mercredi matin, pour se rendre à Stuttgart auprès de S. A. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg dont l'état de santé est très grave.

La population monégasque, qui garde à la tante bien-aimée du Prince l'affection la plus dévouée, est vivement impressionnée et fait des vœux ardents pour le rétablissement de l'Auguste malade.

S. A. I. l'Archiduc Reinier d'Autriche est venu mardi dernier faire visite à Leurs Altesses Sérénissimes.

S. A. S. le Prince a daigné accorder une gratification de 25 francs à l'agent de la sûreté Malon, pour l'acte de courage qu'il a accompli, le 3 avril courant, en arrêtant, sur l'avenue de la Porte-Neuve, un mulet emporté, attelé à une charrette, qui menaçait de causer de graves accidents au moment où les enfants se rendaient aux écoles.

Extrait du registre des délibérations du Conseil maritime, 27 mars 1897 :

Le Conseil a adopté dans la réunion du 27 mars 1897 les conclusions suivantes :

« Nul ne pourra être autorisé à conduire une embarcation s'il n'a 20 ans au moins et s'il n'est muni d'un brevet ou d'une déclaration verbalement délivrée par une autorité compétente, constatant qu'il a fait ses preuves comme marin.

« Son casier judiciaire devra être également produit.

« Dans les embarcations destinées à faire faire des excursions, le patron devra se faire en outre accompagner d'un mousse ayant au moins une douzaine d'années et porteur d'un certificat de bonne conduite délivré par la Police et visé par M. le Maire. »

Il y avait véritable réunion d'élite à la matinée donnée hier aux Beaux-Arts.

Le concert de M. de Lara était précédé d'une conférence de M. Henry Bauer, qui, avec un incontestable talent, a fait passer à ses distingués auditeurs, une heure aussi agréable qu'intéressante.

L'éminent conférencier a parlé de la *Romance* dont il a fait l'historique avec une érudition et un charme de style des plus remarquables, décrivant le lied d'où dérivent la mélodie arabe, les airs de l'Ukraine ; le czardas, les chansons napolitaines, toutes ces mélodies diverses et originales qui reflètent l'âme des peuples par l'amour et la musique.

Si nous ne pouvons, faute de place, tout citer, nous donnerons au moins la péroraison de cette savante conférence.

Au pays de France, d'humeur légère, railleuse et spirituelle, le lied est devenu, dit M. Bauer, la chanson, et dans ce genre, sa supériorité est incontestable. Et quoi de plus admirable que les chansons rustiques de l'incomparable Pierre Dupont ?

Les plus éminents compositeurs, loin de dédaigner la romance, la tiennent en haute estime.

M. Isidore de Lara a pris une très grande place de compositeur de musique dramatique. Son oratorio *La Lumière de l'Asie*, l'opéra d'*Amy Robsart*, le drame lyrique de *Moïna*, témoignent d'un tempérament généreux, d'une inspiration colorée et pittoresque et d'une abondance peu commune d'idées mélodiques, et le compositeur dramatique ne renie pas chez lui l'auteur de romances. — Né dans un pays où la musique est rare, il donne une forme personnelle à ses petites pièces chantées : il y fait entrer la grâce sensuelle de la molle Italie et l'âme mélancolique de l'Allemagne. Musicien lettré, il témoigne par son inspiration de l'influence de la philosophie pessimiste ; il traduit l'attendrissement qui est au fond des choses de l'amour ; parfois son chant sanglote comme désespérément.

M. Isidore de Lara a déterminé comme une renaissance de la romance ; il l'a retrempée aux sources de la sincérité, de l'émotion et de la vérité. En France notamment, le genre était démodé, pour ainsi dire disqualifié par la niaiserie des vers du texte et par la banalité de la musique. Nous pouffions de rire aux mélodies qui avaient fait pleurer nos grand'mères et nous résistions difficilement à l'envie de nous moquer du monsieur à longue barbe qui, devant le piano du salon, sucrant un air de petits oiseaux, d'hirondelle ou de troubadour.

M. de Lara, qui a le goût de la poésie, ne se sent sollicité, inspiré à mettre en musique que de beaux vers de poète. Il vit dans la société des meilleurs poètes modernes. Aussi vous remarquerez la nature de la poésie de ses chants.

Dans les romances que vous écouterez tout à l'heure, notez l'exquis *Rondel de l'Adieu*, de M. Edmond Haraucourt, l'une des plus délicates et des plus fines parmi les pièces de poésie légère contemporaine. Vous retiendrez *Soir d'amertume*, où un jeune poète, M. Alfred Mortier, a traduit le sentiment de désespérance d'un être qui demande plus à l'amour que l'amour ne peut donner.

Toujours dans les romances du maître de *Moïna*, l'expression et le sentiment sont adéquats à l'idée.

Enfin, M. de Lara s'interprète lui-même délicieusement. Il n'est que les poètes pour dire leurs vers ; il n'est que les musiciens pour chanter leurs compositions. Ce n'est plus le résultat de combinaisons vocales, c'est la sincérité, la peinture du sentiment ; la voix du cœur qui seule au cœur arrive.

Mais il y a quelque chose de préférable à entendre vanter un artiste, c'est de l'écouter.

Goethe raille dans *Faust* la ridicule manie du professeur qui entre chez le tisserand, regarde et explique le jeu des navettes qui fonctionnent, sans pour cela être jamais à même de faire le tisserand. Pareillement, en vous indiquant les origines de la romance, je n'en serai point le chanteur, et s'il est vrai qu'on doit acheter tout plaisir par un peu de peine, vous avez mérité d'entendre M. de Lara ; je lui cède la place.

Les applaudissements réitérés de l'assistance ont prouvé à M. Bauer, tout le plaisir qu'on avait eu à l'entendre.

M. de Lara a succédé au conférencier et, par l'interprétation de ses œuvres, par l'art merveilleux et le sentiment profond avec lesquels il a

chanté ses délicieuses romances, par sa voix chaude et pénétrante, il a justifié les éloges que venait de lui décerner M. Henry Bauer. Le public ravi, lui a fait de chaleureuses ovations, qui se renouvelleront sûrement demain au deuxième concert que doit donner le brillant auteur de *Moïna*.

La fête annuelle de bienfaisance donnée avant-hier dimanche par la Colonie italienne dans les locaux du Casino de Monte Carlo, gracieusement prêtés au Comité organisateur par la Société des Bains de Mer, a été de tous points brillante.

Patronnée par LL. AA. SS. le Prince et la Princesse, cette belle fête comprenait : 1^o Un concert auquel donnaient leur concours M^{me} Judic, M^{lle} Marguerite Ugalde, M^{lle} Préobrajensky, M. Isidore de Lara, M. Soulacroix, M. Bekefy et M. Arthur Vigna, l'éminent chef d'orchestre ; 2^o une tombola, 3^o un grand bal.

Le programme du concert était habilement composé. S. A. S. Madame la Princesse daignait assister, dans Sa loge, à cette soirée de gala.

Dan l'assistance, on remarquait S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général ; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; M. Glaize, Consul de France, et un grand nombre de notabilités, fonctionnaires et membres des diverses colonies étrangères.

A l'intermezzo d'*Amy Robsart*, brillamment enlevé par l'orchestre du Casino, dirigé par M. Vigna avec la maestria propre à ce valeureux artiste, et à l'ouverture de *Moïna* dont la parfaite exécution a valu à son auteur distingué qui la dirigeait, une triple salve de bravos enthousiastes, succédaient des romances chantées par M. Soulacroix, avec ce beau talent qu'on lui connaît ; des danses espagnole, italienne et hongroise (*Espana*, tarentelle de la *Muette*, *Czardas*) qui ont fait applaudir et rappeler à diverses reprises M^{lle} Préobrajensky et M. Bekefy ; des chansonnettes dites finement et spirituellement par M^{me} Judic et par M^{lle} Marguerite Ugalde que le public ne se lassait pas d'entendre.

La décoration de l'atrium, illuminé à profusion, rappelait celle de la fête de la Colonie française, avec variante dans les couleurs, le vert remplaçant le bleu. Les guirlandes lumineuses entourant la salle de bal offraient un ravissant coup d'œil.

Les danses et la tombola ont retenu les assistants jusqu'à 3 heures et demie du matin.

Le Président de la Société des Régates de Monaco nous informe qu'à l'occasion des fêtes du Congrès Artistique et Littéraire, une fête vénitienne sera organisée par cette Société, le mercredi 21 courant. Les prix suivants, 50, 30, deux de 20 et quatre de 10 francs seront décernés aux embarcations les mieux décorées et illuminées ; en outre, chaque embarcation prenant part à la fête et portant 15 lanternes minimum recevra une indemnité de 12 francs ; les bateliers devront se faire inscrire au siège de la Société des Régates le matin, de onze heures à midi, et le soir de 6 heures à 7 heures.

Le Sport Vélocipédique Monégasque nous communique l'avis suivant :

Tous les cyclistes, même étrangers à la Société, peuvent prendre part à la parade aux lanternes du 20 avril, sous condition d'en faire au préalable la déclaration à la Société.

Les prix du concours sont les suivants :

Bicyclettes : 150, 120, 100, 80, 50, 40, 30, 30, 20 et 20 francs.

Machines multiples ou tricycles : 120, 80, 60, 40 et 20 francs.

A l'occasion de la pose de la première pierre de son Institut Ophtalmique, M. le docteur Lavagna a remis, le 7 avril, à S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, la somme de 200 francs pour être distribuée aux œuvres de charité de la Principauté.

ACTE DE PROBITÉ. — Un jeune garçon de 13 ans, Joseph Crovetto, demeurant chez ses parents à Monaco, a trouvé un billet de banque qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police de la Condamine. On ne saurait trop louer cet enfant de son honnêteté.

Les condamnations suivantes ont été prononcées par le Tribunal Supérieur, dans ses audiences correctionnelles.

Du 6 avril : Louis Vaudano, 17 ans, 8 jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Du 8 avril : Ernest-François Cuore, 44 ans, garçon de magasin à Turin, 5 ans de prison, 500 francs d'amende, placé pendant trois ans sous la surveillance de la haute police, pour vol, récidive et infraction à un arrêté d'expulsion ;

Et Jean-Baptiste Palmaro, 43 ans, maçon à Monaco, 16 francs d'amende pour exercice de la profession d'entrepreneur sans autorisation.

Les deux représentations de *Madame l'Archiduc*, le désopilant opéra comique de MM. Albert Millaud et Jacques Offenbach, interprété par M^{me} Judic, M^{me} Saulier et les artistes ordinaires du théâtre, ont obtenu un très franc succès de gaieté.

M^{me} Judic a été justement fêtée, elle dit et chante avec infiniment d'esprit le joli rôle de Marietta ; M^{lle} Saulier s'acquitte avec cranerie de celui de Fortunato, M. Queyla est très bon dans le personnage de Gillette. Les autres rôles sont convenablement tenus.

La représentation donnée hier soir par les artistes de la Comédie-Française, avait attiré la foule des délicats. *Bataille de Dames*, la charmante comédie de Scribe et Legouvé, nous a permis d'admirer M^{lle} Reichenberg, toujours jeune et toujours grande comédienne, M^{me} Baretta-Worms, qui nous est revenue et qui donne au rôle de la comtesse d'Autreval une rare distinction. A leurs côtés se sont fait applaudir MM. Prudhon, Truffier, Boucher. MM. Auffray et Baudhuin ont très bien donné la réplique aux comédiens du Théâtre Français.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Suppression de trains. — A partir de jeudi 15 avril, les trains express ci-dessous seront supprimés :

Entre Nice et Monte Carlo

N° 319 — Dép. Nice, 10 h. 30 mat. arr. à Monaco, 11 h. 10 ; Monte Carlo, 11 h. 13 mat.

N° 349 — Dép. Nice, 3 h. 50 soir ; arr. Monaco, 4 h. 10 ; Monte Carlo, 4 h. 43 soir.

N° 306 — Dép. Monte Carlo, 11 h. 58 mat. Monaco, midi 2 ; arr. Nice, midi 21.

N° 344 — Dép. Monte Carlo, 5 h. soir ; Monaco, 5 h. 4 ; arr. Nice, 5 h. 26 soir.

Entre Nice et Menton

N° 325 — Dép. Nice, 1 h. soir ; Monaco, 1 h. 24 ; Monte Carlo, 1 h. 30 ; arr. Menton, 1 h. 44 soir.

N° 330 — Dép. Menton, 2 h. 54 soir ; Monte Carlo, 3 h. 10 Monaco, 3 h. 14 ; arr. Nice, 3 h 37 soir.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Voici la suite des résultats des régates internationales dont nous avons, mardi, publié la première journée :

DEUXIÈME JOURNÉE (Lundi 5 Avril). — Prix de la Coupe de la Méditerranée : 1^{er}, *Britannia* — 2^e, *Ailsa*. Prix d'Encouragement (1^{re} classe) : 1^{er}, *Luciole III* — 2^e, *Saint-Martial* — 3^e, *Malgré-Tout* — 4^e, *Niké II* — 5^e, *Va-Partout*.

Saint-Martial gagne, en outre, la belle de la Coupe du Tzarewitch contre *Malgré-Tout*, course qui n'avait pu avoir lieu à Cannes et que les propriétaires des deux yachts intéressés avaient décidé d'un commun accord de courir en même temps que la course des yachts français.

Prix d'Encouragement (2^e classe) : 1^{er}, *Lérina* — 2^e, *Yvonne* — 3^e, *Toquade*.

Sagitta est disqualifié n'ayant pas de gentleman à bord.

Course Spéciale (yachts étrangers) : 1^{er}, *Fern* — 2^e, *Siris* — 3^e, *Spindrift*.

Prix des Conseillers Municipaux : 1^{er}, *Flying-Scud* — 2^e, *Ratoune* — 3^e, *Joliette*.

TROISIÈME JOURNÉE (Mardi 6 Avril). — Croisière de Nice-Monaco et retour : 1^{er}, *Britannia* — 2^e, *Ailsa*.

1^{er}, *Luciole* — 2^e, *Asphodel* — 3^e, *Samphire* — 4^e, *Niké II*.

1^{er}, *Siva* — 2^e, *Fern* — 3^e, *Lérina* — 4^e, *Florence* — 5^e, *Siris*.

Prix de la Coupe (2^e épreuve) : 1^{er}, *Flying-Scud* — 2^e, *Cocktail* — 3^e, *Joliette* — 4^e, *Ratoune*.

Le yacht du colonel Paget, *Flying-Scud*, ayant gagné la première et la deuxième épreuve, c'est lui qui a la coupe, d'une valeur de 600 francs.

Cruisers. — *Samœna* est vainqueur de sa série.

Pour la seconde série : 1^{er}, *Bédouin* — 2^e, *Walkyrie* — 3^e, *Saint-André*.

Les résultats de la croisière du 8 avril entre Nice et Gênes ne nous sont pas encore connus.

Cannes. — Samedi dernier est mort à Cannes S. A. R. le Grand-Duc Frédéric François III, de Mecklembourg-Schwérin.

Son Altesse Royale était née à Ludwigslust le 19 mars 1851.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Maintenant que le concours hippique touche à sa fermeture, la foule élégante s'y précipite. On aperçoit dans les tribunes toutes les notabilités de l'armorial français, et dans ce coin aimable qu'on a surnommé la Butte aux Lapins — les philologues de l'avenir diront pourquoi — on contemple la fine fleur du bataillon de Cythère (vieux style). Ce ne sont pas les chevaux qui passionnent le public ; ce ne sont même pas les cavaliers. On éprouverait un plaisir médiocre à voir les chapeaux des concurrents se détacher de leurs têtes, à contempler quelques chutes heureusement sans gravité et à noter des décrochages assez anodins. La visite du Président de la République, coïncidant avec le défilé des daumonts et des équipages de grand gala, a un grand attrait ; mais ce qui séduit surtout, c'est qu'en ce moment où le mauvais temps interdit le plaisir de la promenade au Bois, le concours hippique est le rendez-vous de toutes les jolies femmes qui y font assaut de toilettes.

M. Bérenger, dont on a beaucoup parlé cette semaine, est un homme courageux. Il n'a pas craint les couplets des revues de fin d'année et les plaisanteries des poètes modernistes.

Il est certain que l'affiche, le livre et le théâtre, renferment des saletés que la police tolère et que la morale réprovoque. Les gens qui ont, comme moi, le peu enviable privilège d'avoir vu ce qu'on est convenu d'appeler la « corruption impériale », trouvent que la fête d'avant 1870 était menée par Berquin.

La censure est-elle bien coupable ? Je ne le crois pas. Les censeurs font du mieux qu'ils peuvent. Ce qu'il faudrait corriger surtout, ce ne sont pas les pièces de théâtre, ce sont les mœurs. D'ailleurs, l'agent de police chargé de veiller au grain peut-il s'apercevoir si les corrections de la censure sont observées et si l'acteur ne rétablit pas les passages rayés au crayon rouge ? Peut-il recon-

naître qu'Yvette Guilbert a décollé un peu trop ses chansons ? Peut-il empêcher, en cas de contravention, l'intervention de personnages influents en faveur du directeur et des artistes ?

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a promis au Sénat de prendre des mesures énergiques.

Il est probable que nous verrons prochainement paraître au *Journal Officiel* une circulaire analogue à celle-ci, que M. Achille Fould signait le 24 avril 1858 :

« Monsieur le directeur,

« Je vois avec regret s'introduire de plus en plus dans le langage du théâtre l'usage des locutions vulgaires et de certains termes grossiers empruntés à l'argot. C'est là un mauvais élément de bas comique, dont le bon goût se choque et qu'il ne m'est pas permis de tolérer davantage. La commission de censure vient de recevoir à ce sujet des instructions sévères, et je m'empresse de vous prévenir en vous priant de me seconder de votre légitime influence.

« Toutes les œuvres dramatiques ne sont pas sans doute assujetties à la même pureté de langage. La diversité des causes implique et autorise la diversité des formes. Mais pour les théâtres, même les plus frivoles, il est des règles et des limites dont on ne saurait s'écarter sans inconvénient et sans inconvenance.

« Le ministre d'Etat,

« ACHILLE FOULD. »

La censure, d'ailleurs, s'est toujours moins souciée de la pornographie que de la politique, et on pourrait citer mille anecdotes amusantes à ce sujet. En voici une que rappelait récemment M. Jules Claretie :

Dans *Maison neuve* de Sardou, une comédienne, fort bien en cour, M^{lle} Francine Cellier, avait à dire cette simple petite phrase : « Avec mes relations dans les ministères... »

Les manuscrits de Sardou portent, à cette page, une annotation d'une écriture connue :

« M^{lle} Cellier disant cela, tout le monde va rire ! »

L'annotation, d'après M. Claretie, aurait été mise par un homme d'esprit, M. Camille Doucet.

Le théâtre, le café-concert, « l'établissement » (comme on dit aujourd'hui) ont perverti leur ton, comme le journalisme. La loi n'y fera rien.

×

A propos de journalisme, je ne puis laisser mourir sans un dernier souvenir le pauvre Georges Maillard, qui, las de ne pouvoir placer sa copie, s'est logé une balle dans la tête.

Il avait du talent. Nous avons débuté ensemble. Il gagnait alors cent francs par mois à l'*Événement* de Villemessant, qui est devenu le *Figaro*. Villemessant aimait son style ferme, sa langue incisive, son talent original. Il porta ses appointements à cinq cents francs, puis à mille francs par mois. Il aimait beaucoup cet écrivain fier, portant haut sa tête blanche, aux moustaches militaires. Il l'avait surnommé *Col-de-zinc* parce qu'il portait toujours un faux-col très blanc et très empesé.

Georges Maillard avait de nombreux amis qui voulaient l'aider ; mais il avait horreur de la vie de hasard et avait longtemps cherché, sans plus la trouver, une place dans un journal. Les journalistes ne sont pas des favoris de la fortune et Paris est une capitale où il ne faut ni tomber ni vieillir.

×

La presse d'ailleurs, en ce moment, est dans une mauvaise passe. On l'accuse volontiers de tous les péchés d'Israël. Elle vaut mieux pourtant que sa réputation et nous devons savoir un gré infini aux hommes qui le disent hautement, comme vient de le faire le distingué directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, M. Delarbre.

Une dame qui possède un certain nombre d'actions de cette Compagnie — ce que je lui envie — s'est plainte vivement du grand nombre de *passes* et de *permis* accordés aux journalistes. A l'entendre, cette prodigalité faisait baisser les dividendes.

M. Delarbre, qui a de l'esprit, a souri et a dit :

En 1836, les journaux ont reçu des permis grâce auxquels les titulaires ont parcouru gratuitement un nombre de kilomètres qui, payés au tarif, auraient procuré à la Compagnie de l'Ouest une recette totale de 333,000 fr. ; par contre, ils ont inséré gratuitement 46,811 annonces qui, payées également aux prix d'usage, auraient nécessité une dépense de 1,634,000 francs.

On voit que la presse, lorsqu'elle reçoit des *favours*, les paie largement.

C'est l'histoire de ces directeurs de théâtre qui parlent des places qu'ils donnent gratuitement aux journaux et y voient la cause du *krach* des théâtres.

Un jour, un grand journal de Paris réunit ses confrères et lui dit :

— Nous paierons désormais nos places dans les salles de spectacle ; seulement les directeurs devront payer leurs réclames.

Tout le monde tomba d'accord. M. Koning réunit les directeurs ses confrères. Ils firent des calculs et finirent par demander humblement le maintien du *statu quo*,

Ce qui prouve que la statistique renferme souvent d'utiles renseignements.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

SEMAINE SAINTE

A LA CATHÉDRALE

Mercredi 14 avril, Office des Ténèbres, présidé par M^{sr} l'Evêque.

Jeudi 15. — 7 heures du matin, Communion générale; 9 heures, Grand'Messe Pontificale; 3 heures après-midi, Office des Ténèbres; 7 heures et demie du soir, Procession.

Vendredi 16 — 9 heures du matin, Messe des Présanctifiés; 1 heure après-midi, cérémonie des Trois heures d'Agonie. Discours du prédicateur de la Station. Les Sept paroles de N. S. Jésus-Christ, par la maîtrise et l'orchestre; 8 heures du soir, Procession.

Samedi 17. — 8 heures du matin, Bénédiction des Fonts baptismaux. Grand'Messe Pontificale.

Dimanche 18, Solennité de Pâques. — 10 heures matin, Grand'Messe Pontificale suivie de la bénédiction Papale. Messe de Léo Delibes, par l'orchestre et la maîtrise, dirigée par M. Bellini, maître de chapelle; 3 heures soir, Vêpres Pontificales.

A L'ÉGLISE SAINT-CHARLES

Jeudi 15 avril. — 9 heures et demie matin, Grand'Messe; 3 heures et demie du soir, Office des Ténèbres; 8 heures un quart du soir, Oratorio, 1^{re} partie de la *Rédemption* de Gounod.

Vendredi 16. — 9 heures matin, Messe des Présanctifiés; 4 heures, Office des Ténèbres; 8 heures un quart du soir, Oratorio : *Stabat Mater* de Rossini.

Samedi 17. — 8 heures et demie du matin, Bénédiction du Feu nouveau et des Fonts baptismaux. Grand'Messe.

Dimanche 18, Pâques. — 9 heures et demie du matin, Grand'Messe solennelle. Messe de J. M. d'Archange avec soli et chœurs; 4 heures du soir, Vêpres.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur VINCENT PARODI, restaurateur, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice à Monaco, le 21 avril 1897, à 10 heures du matin, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 9 avril 1897.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite PIERRE ROUSTAN qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à nouveau à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs, devant M. Raybaudi, syndic, pour lui en faire la remise conformément à la loi.

La vérification des créances aura lieu le 3 mai 1897, jour de lundi, à 2 heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice. Monaco, le 12 avril 1897.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi dix-sept avril 1897, à neuf heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise à Monaco, boulevard Charles III, n° 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de trois cent dix-sept bouteilles de vins fins, tels que : Moët et Chandon, Sherry, Graves, Porto, Saint-Marceaux, Pomméry, Greno, Graves Lalande, Château-Léoville 1881, Haut Bages 1881.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : CH. TOBON.

UN Jeune CLERC est demandé par M^e CHARLES TOBON, huissier, à Monaco, 30, rue du Milieu.

Etude de M^e BLANC, notaire à Monaco (Condamine)
39, rue Grimaldi, 39

A VENDRE PAR LICITATION

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS ET APRÈS SURENCHÈRE

le Mardi 27 Avril 1897, à 9 heures du matin

à Monaco, au Palais de Justice

UNE VILLA MEUBLÉE, DITE

VILLA CHARMANTE

située à Monte Carlo, boulevard des Moulins, au pont de la Rousse, comprenant une maison élevée sur sous-sol et rez-de-chaussée de deux étages, avec jardin d'agrément dépendant de la communauté BACOT-GOBIN.

Faits et procédure

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences de :

Monsieur André-Michel GOBIN, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Lyon, quai Tilsitt, numéro 26.

Lequel a fait élection de domicile en l'étude de M^e BLANC, notaire et défenseur à Monaco, y demeurant.

En présence ou eux-dûment appelés, de :

1^o Monsieur Paul-Benoît GOBIN, demeurant à Lyon, rue de Vendôme, numéro 96 ;

2^o Monsieur Marcel-Jean-Antoine GOBIN, soldat au 109^e régiment d'infanterie à Chaumont, domicilié à Lyon, quai Tilsitt, numéro 26 ;

3^o Monsieur Joseph JACQUET, instituteur demeurant à Lyon, chemin des Grandes-Terres, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur André-Henri GOBIN.

Et encore en présence ou lui dûment appelé, de :

Monsieur Noël VERNEY, avocat, demeurant à Lyon, avenue de Noailles, numéro 47, pris en qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* du mineur André-Henri GOBIN, nommé par délibération du conseil de famille du premier octobre mil huit cent quatre-vingt-seize, en remplacement de monsieur VETTARD, décédé.

En exécution

1^o D'un jugement contradictoire rendu par la troisième chambre du Tribunal civil de Lyon, le six août mil huit cent quatre-vingt-seize, expédié, notifié et signifié et dont la grosse a été enregistrée à Monaco le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-seize, folio 38, cases 6 et suivantes ;

2^o D'un jugement du Tribunal Supérieur de Monaco en date du vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-seize ;

3^o D'une ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur, en date du cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Désignation des biens à vendre

Une villa appelée *Villa Charmante*, située boulevard des Moulins, au pont de la Rousse, à Monte Carlo, Principauté de Monaco, se composant d'un corps de bâtiment construit en pierres en forme de chalet avec sous-sol, rez-de-chaussée et deux étages, sur une terrasse avec murs de revêtements en pierres de cinq mètres environ au dessus du sol de l'ancienne route formant le chemin de servitude sur lequel elle a son entrée avec portail en fer.

On accède à la villa par un escalier en pierres, séparée par une barrière en fer de l'escalier identique desservant la villa voisine. Le rez-de-chaussée où se trouve la porte d'entrée au couchant en haut d'un perron, surélevé de cinq marches et ornée d'une marquise, est percée de deux fenêtres de tous côtés. Le premier étage formant avant-corps au midi avec balcon, d'où la vue s'étend sur le vallon de la Rousse et la mer, est percée de trois fenêtres à chaque façade.

Le deuxième étage n'a qu'une seule ouverture de chaque côté. La toiture forme chalet est couverte en tuiles plates.

Dans la villa sont installés une sonnerie électrique, l'eau et le gaz.

Le jardin qui entoure la villa, sauf du côté du nord où se trouvent deux volières adossées aux roches, est planté de divers arbustes, plantes et fleurs, tels que, orangers, lamiers, bananiers et rosiers.

La villa est entourée, sauf du côté du nord, d'une balustrade à la hauteur d'un mètre environ du sol, reliée par des pilastres en maçonnerie placés de distance en distance avec pots de fleurs au-dessus.

Elle confronte à l'est, à la propriété dite villa Pauline, appartenant à monsieur Verhoeven; au midi, à la villa Carlotta et à l'ancienne route; à l'ouest, à la villa Pondichéry, appartenant à monsieur Gras, et au nord, à un passage de servitude privée.

Cet immeuble fait l'objet d'un article unique avec la villa voisine, dite Pondichéry, au cadastre de la Principauté, où ils figurent sous le numéro 231 de la section E, sans indication de la contenance.

Ensemble les objets mobiliers, meubles meublants décrits en un état dressé par M^e BLANC, défenseur poursuivant, et par lui annexé au cahier de charges ci-après énoncé.

Le cahier de charges, clauses et conditions auquel cette vente aura lieu a été déposé au greffe du Tribunal Supérieur par acte du sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Surenchère

Les biens ci-dessus désignés exposés, en vente à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, du seize février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, ont été adjugés par ordonnance de monsieur le Président dudit Tribunal, à monsieur Marius-Victor BOUCHET, docteur en médecine, demeurant à Lyon, au prix de 37,400 fr. outre les charges.

Mais par acte passé au greffe dudit Tribunal, le vingt-quatre février même mois, monsieur Auguste GRAS, rentier, domicilié à Marseille et demeurant à Monte Carlo, assisté de M^e BARBARIN, avocat à Monaco, a surenchéri les biens dont il s'agit du sixième, outre les charges; cet acte de surenchère a été dénoncé à qui de droit et a été validé par jugement du Tribunal Supérieur, en date du neuf avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Adjudication — Mise à prix

En conséquence, la nouvelle adjudication des biens dont il s'agit, fixée par ce dernier jugement à l'audience du vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, aura lieu à cette audience sur la mise à prix, outre les charges, de 43,700 fr.

Purge d'hypothèques légales

Conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e CHAPUIS, avoué à Lyon;

A M^{es} BARDOLET et REYMOND, avocats à Monaco;

Ou à M^e BLANC, notaire,

Et au greffe du Tribunal Supérieur pour consulter le cahier de charges.

Fait et rédigé à Monaco par M^e BLANC, soussigné, le treize avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Signé : A. BLANC.

Dûment enregistré.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 11 avril 1897

| | |
|---|-------------|
| GÈNES, yacht à vap. <i>Eros</i> , fr., c. Talva, | passagers. |
| VILLEFRANCHE, yacht à vap. <i>Marguerita</i> , amér., c. Brand, | id. |
| NICE, vapeur <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Martin, | id. |
| SAN REMO, br. goël. <i>N. S. del Rosario</i> , it., c. Ginasso, | fûts vides. |
| CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero, | sable. |
| ID. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel, | id. |
| ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Martin, | id. |
| ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Daumas, | id. |
| ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune. | id. |

Départs du 5 au 11 avril

| | |
|--|-----------|
| A LA MER, yacht à vap. <i>Margarita</i> , amér., c. Brand, | passag. |
| NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Martin, | id. |
| CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero, | sur lest. |
| ID. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel, | id. |
| ID. yacht à vap. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Martin, | id. |
| ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Daumas, | id. |
| ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune, | id. |

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, convoquée pour le 13 Mars dernier, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

Mercredi 21 Avril 1897

à dix heures du matin, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : Modification à l'Article quarante-trois des Statuts.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, convoquée pour le 13 Mars dernier, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

Vendredi 23 Avril 1897

à deux heures et demie de relevée, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : Modifications aux Statuts et notamment aux Articles deux, trois, quarante-deux et cinquante-cinq.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, convoquée pour le 5 Avril courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'Article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion qui aura lieu le **Vendredi 23 Avril à trois heures de relevée**, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 1897 et Rapport des Commissaires ;

Approbaton des comptes ;
Fixation du dividende.

LEÇONS ET COURS
POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur
Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

APPARTEMENT A LOUER

S'ADRESSER :

18, rue des Briques — MONACO

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrés — Costumes **Cyclistes** — Maillots et Bas — **Robes de chambre** et **Coin de feu** — **Vêtements imperméables** — **Habits** — **Redingotes** — **Gilets et Pantalons drap noir** — **Pèlerines capuchon**.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLS, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **D^r L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. Bossi, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département pes Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages.

C'est la revue de famille par excellence ; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous.

Chaque abonné a droit à 52 consultations gratuites données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

1° *Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade*, par le D^r ROSSI ;

2° *Les Mille et un Conseils* du D^r MARC ;

3° *Le Dictionnaire d'hygiène alimentaire*, par GASTON PERCHERON.

ABONNEMENTS { France 6 fr. par an.
Etranger..... 8 fr. par an.

N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au **Journal de la Santé**, 5, boulevard Montmartre, Paris. — *Spécimen gratis*

Française ou étrangère, parisienne ou provinciale, toute femme a un conseiller intime, un guide ami, qu'elle consulte avec confiance et auquel elle obéit sans discuter, chaque fois qu'il s'agit du gouvernement de sa petite personne, de l'ordonnement de sa maison et même de l'éducation de ses bébés.

Elle lui demande des leçons d'élégance, d'économie, de bien-séance ; des conseils pour ses travaux, des renseignements sur tous les points qui touchent à sa toilette ou qui intéressent sa beauté. Enfin, nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les services qu'il lui rend. Cet ami si précieux, c'est un journal de modes, et, parmi tous, le *Moniteur de la Mode* est celui dont les oracles font loi.

Ses dessins sont confiés aux artistes les plus habiles en ce genre, et dont les noms sont réputés depuis longues années ; ses renseignements sont puisés aux sources les plus sûres et toujours donnés en premier ; ses patrons, exécutés sous la direction d'une coupeuse émérite. Il s'occupe d'ameublement, de travaux intéressants et nouveaux ; sa partie littéraire est due à la collaboration de nos meilleurs auteurs ; une correspondance des plus soignées tient en rapport direct la rédactrice et les abonnées, et l'on peut dire qu'il est impossible de trouver une publication plus complète au point de vue de la famille, et qui puisse, à plus juste titre, s'intituler journal du foyer.

Le Moniteur de la Mode paraît tous les samedis. — Il est édité par ABEL GOUBAUD, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Le **LIVRET-CHAIX CONTINENTAL** renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Berrière, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

| Avril | PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer | | | | | TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord) | | | | | Humidité relative moyenne | VENTS | ÉTAT DU CIEL | |
|-----------------------|--|--------|-----------|-----------|-----------|--|------|-----------|-----------|-----------|----------------------------------|----------------------|-------------------------|--|
| | 9 h. mat. | midi | 3 h. soir | 6 h. soir | 9 h. soir | 9 h. mat. | midi | 3 h. soir | 6 h. soir | 9 h. soir | | | | |
| 5 | 750.1 | 751.2 | 751.2 | 752.1 | 754.2 | 15.2 | 17.2 | 19.7 | 15.1 | 14.8 | 68 | S O fort, S E faible | Variable | |
| 6 | 754.2 | 753.8 | 751.2 | 752.1 | 754.2 | 14.2 | 16.7 | 18.2 | 14.2 | 12.6 | 61 | S O fort | Très Vari. quelq. gout. | |
| 7 | 755.1 | 755.1 | 754.9 | 754.9 | 754.7 | 14.2 | 16.2 | 15.6 | 13.9 | 13.2 | 59 | S E faible | Beau | |
| 8 | 752.2 | 751.3 | 752.2 | 754.2 | 755.6 | 13.2 | 15.2 | 14.7 | 12.2 | 11.5 | 57 | S E très fort | Variable | |
| 9 | 758.2 | 759.2 | 759.5 | 760.2 | 761.2 | 13.4 | 14.9 | 17.3 | 13.2 | 12.9 | 69 | S O faible | Beau | |
| 10 | 759.9 | 759.1 | 759.2 | 758.2 | 758.2 | 14.9 | 15.8 | 17.1 | 14.2 | 12.5 | 75 | id. | id. | |
| 11 | 756.3 | 756.6 | 756.2 | 756.1 | 757.2 | 14.2 | 16.9 | 16.2 | 15.2 | 14.2 | 71 | id. | Variable, quelq. gout. | |
| DATES | | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | | | | | | |
| TEMPÉRATURES EXTRÊMES | | Maxima | | 20.2 | 18.2 | 18.1 | 16.2 | 17.5 | 18.1 | 17.9 | | | | |
| | | Minima | | 13.2 | 12.3 | 11.2 | 11.1 | 10.3 | 11.4 | 11.8 | Pluie tombée : quelques gouttes. | | | |